

Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE

Rapport d'activités 2017

Séance du 3 février à Neuchâtel

La présidence de la Commission est assurée par M. Pierre Amstutz (BE).

Cette séance débute par la présentation du nouveau vice-recteur des formations, M. Julien Clénin, entré en fonction au 1^{er} janvier.

Puis, M. Zuber présente l'avancement des travaux de révision des statuts du personnel. Lors de l'adoption en septembre 2005 d'un statut harmonisé pour le personnel de la HEP-BEJUNE, il avait été convenu que ces statuts auraient un caractère provisoire et qu'ils feraient l'objet d'un bilan et d'une évaluation au terme d'un exercice de quatre ans. Conformément à cet engagement du Comité stratégique, un groupe de travail a été mandaté à cet effet. Pour des raisons diverses qui appartiennent au passé, les travaux de ce groupe ont été suspendus, puis reconduits, puis gelés. Le Comité stratégique a ensuite activé une commission paritaire, laquelle est arrivée à des projets qui ont fait l'objet d'une large consultation auprès du personnel et de la commission du personnel. Ces règlements (statut général du personnel, statut du personnel académique et statut du personnel administratif et technique) ont été présentés au Comité stratégique en décembre 2016. Un quatrième règlement, celui des cadres, est encore en voie de rédaction.

M. Zuber donne ensuite quelques informations sur la révision du Concordat. Ce document fondateur date de l'an 2000. Il s'agit de le réviser entièrement pour tenir compte du droit supérieur (loi fédérale LEHE), de la nouvelle organisation de la HEP, des exigences de l'accréditation, de l'obsolescence de certaines dispositions. Ce travail a été initié par son prédécesseur et ensuite suspendu. A la demande du Comité stratégique, le Rectorat a repris le dossier et a élaboré un projet constituant une base de travail. Il s'agira d'examiner la compatibilité et la conformité des options prises avec la LEHE en vue de l'accréditation, laquelle pose des exigences en termes de gouvernance.

Séance du 9 juin à Bienne

La Commission est présidée par M. Pierre Amstutz (BE)

Lors de cette séance, le Vice-recteur des formations annonce qu'un compromis a pu être trouvé avec la HES-SO qui reconnaîtra désormais le MAS en supervision délivré par la HEP-BEJUNE. Pour répondre au souci des employeurs, notamment les directions des écoles du secondaire 1, M. Clénin signale que la HEP propose depuis quelques années déjà le diplôme additionnel. Il permet à un enseignant d'ajouter une discipline à son diplôme. La condition préalable est d'acquérir 40 ECTS universitaires dans cette branche.

Avant même que les comptes 2016 soient approuvés par le Comité stratégique, ces derniers sont présentés à la Commission interparlementaire. Les dépenses 2016 s'élèvent à CHF 22'467'531. Elles sont de CHF 333'000 inférieures au budget et de CHF 85'000 inférieures aux dépenses 2015. La différence par rapport au budget devrait permettre d'amortir, pour le Jura et Neuchâtel, les découverts résultant de la recapitalisation de leurs caisses de pensions et pour Berne, de réduire la dépense prévue au budget.

La Commission interparlementaire est également informée du budget 2018. Les dépenses concordataires, estimées à CHF 22'437'000 sont moins élevées que celles du budget 2017, ceci malgré le financement de projets spéciaux et une baisse des revenus (taxes AHES de 24'000 au lieu de 25'500). Dès 2018, une retenue de 15 % sera opérée sur l'enveloppe globale versée par les cantons pour les remplacements effectués par les étudiants de 3^e année. Il s'agit, pour la HEP, de couvrir ses frais de gestion, d'encadrement et de suivi scientifique. Le montant restant sera distribué équitablement aux étudiants de 3^e année, qu'ils aient effectué des remplacements ou non.

Le Vice-recteur dit ensuite quelques mots concernant le rapport bisannuel de la HEP-BEJUNE qui a préalablement été envoyé aux membres de la commission. Il porte sur les années 2014 à 2016 durant lesquelles la HEP a connu quelques turbulences. Aucun membre du rectorat actuel n'était en fonction pendant cette période. Ce rapport fait état d'éléments tangibles sur la vie de l'institution.

La Vice-rectrice présente ensuite le Centre de compétences romande de didactique disciplinaire (2Cr2D). Financé par la Confédération, ce projet des HEP romandes a été validé par *swissuniversities*. Les objectifs consistent à développer des pôles de compétences, d'acquérir un savoir-faire, d'améliorer la qualité de la formation, de faire le lien entre recherche et formation. Les projets retenus permettent à la HEP-BEJUNE de se profiler dans plusieurs domaines, de développer et renforcer ses collaborations avec les hautes écoles romandes en charges de la formation des enseignants. L'obtention de fonds via le 2Cr2D renforce l'équipe de recherche de la HEP-BEJUNE dans le domaine des didactiques disciplinaires.

La parole est ensuite donnée à M. Riat pour une présentation de l'accréditation institutionnelle. Exigée par la Loi sur l'encouragement et la coordination des Hautes Ecoles (LEHE), elle est un enjeu stratégique important pour la HEP. Le travail sera conséquent lors des prochaines années et nécessitera la participation de tous les collaborateurs et collaboratrices de l'institution ainsi que de représentant-e-s des étudiant-e-s. Selon les articles 45 et 62 de la LEHE, l'accréditation institutionnelle est nécessaire pour percevoir des contributions et porter l'appellation « d'université », de « haute école spécialisée » ou de « haute école pédagogique ».

Séance du 22 septembre à Delémont

La Commission est présidée par M. Peter Gasser (BE)

A la demande des membres de la Commission, le Vice-recteur des formations présente le processus d'évaluation de la pratique professionnelle. Ensuite, il commente la statistique des échecs en formation à l'enseignement primaire. Des voix s'expriment en faveur de conditions d'entrée plus strictes et, dès la première année, d'une évaluation plus poussées des aptitudes à devenir enseignant. La présidente du Comité stratégique prend l'engagement de porter ces points à l'ordre du jour de la prochaine séance du CS.

La statistique des coûts par étudiant est ensuite présentée. Les chiffres de la formation à l'enseignement spécialisé sont au-dessus de la moyenne suisse. Ce qui interpelle à la fois la Présidente du Comité stratégique, le Rectorat et les députés. Aussi, Mme Maire-Hefti portera-t-elle ce point en discussion au Comité stratégique.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :

Peter Gasser
Président de la délégation bernoise

Delémont, le 2 février 2018